

Les diplômes accessibles par la VAE

Niveau	Diplôme	Autorité certificatrice
NIVEAU 3	Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)	DEETS
	Diplôme d'Etat Assistant Familial (DEAF)	
NIVEAU 4	Diplôme d'Etat de Technicien de l'intervention Sociale et Familiale (DETISF)	DEETS
	Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME)	RECTORAT
NIVEAU 6	Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DEETS)	RECTORAT
	Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)	
	Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS)	DEETS
	Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE)	
	Conseiller en Economie Sociale et Familiale (CESF) <i>prochainement</i>	RECTORAT
NIVEAU 6	Certification d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)	DEETS
NIVEAU 7	Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS)	DEETS
	Certification d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'Intervention Sociale (CAFDES)	EHESP

Veillez consulter nos services pour plus d'informations

Responsable du Pôle Ressource Régionale VAE
Nathalie WACH

Coordinatrice du dispositif VAE
Mékalaï CARPANIN
0693 01 10 32
mekalai.carpanin@irtsreunion.fr

Pour plus d'informations sur l'actualité VAE :
consultez notre site : www.irtsreunion.fr

Pour vos demandes d'accompagnement (livret 2)
contactez notre secrétariat - 0262 92 12 41



... de l'expérience

au diplôme...

Depuis le 17 janvier 2002 la VAE est un droit individuel inscrit dans la loi de modernisation sociale (n° 2002-73 du 17 janvier 2002) et le code du travail.

Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre.

Travail social
Accompagnement
expérience

Comment procéder pour valider vos acquis ?

Étape 1 : Obtenir la recevabilité de votre demande (Livret 1)

La recevabilité consiste à s'assurer que le candidat remplit bien les conditions requises : durée de l'expérience en lien avec la certification visée.

Le « dossier de recevabilité » (livret 1) est à retirer auprès de l'autorité qui délivre le diplôme ou certificat professionnel :

- ◆ Pour la VAE d'éducateur spécialisé / éducateur technique spécialisé / moniteur éducateur : le Rectorat - service VAE - DAVA - <https://www.ac-reunion.fr/>
- ◆ Pour les diplômes délivrés par la DEETS : l'ASP de Limoges - <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>
- ◆ Pour le CAFDES : le secrétariat VAE - EHESP - 02 99 02 27 00 - 02 99 02 27 03 - vae.cafdes@ehesp.fr

Il peut dès à présent solliciter l'IRTS pour un accompagnement de 24h (dispositif de droit commun - DDC) réparti en temps collectifs et individuels.

Étape 2 : Préparer votre démarche de validation (Livret 2)

La recevabilité acquise (livret 1), le candidat reçoit le livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2).

Étape 3 : Faire valider votre expérience et vos compétences par le jury VAE.

Délivrance du diplôme dans sa totalité ou en partie.

Étape 4 : Développer vos compétences en cas de validation partielle

Le candidat dispose de 5 ans pour obtenir la validation totale. Pour cela, il peut :

- ⇒ Se re-présenter devant le jury VAE après avoir diversifié ou élargi son expérience (*voie expérimentielle*),
- ⇒ Se présenter à une ou plusieurs épreuves de l'examen classique éventuellement après avoir suivi une formation préparatoire adaptée (*voie formative*).

En cas de validation partielle, le Pôle VAE apporte une aide à l'élaboration d'un parcours complémentaire d'accès au diplôme, à la demande du candidat et en fonction des préconisations du jury.

Validez vos acquis avec les 24 heures d'accompagnement (DDC)

DISTANCIEL

Le Pôle VAE de l'Institut Régional du Travail Social de la Réunion vous aide dans l'élaboration et la réalisation du livret 2. Il vous propose un itinéraire personnalisé et adapté au diplôme visé. Un référent accompagnateur guide votre démarche.

Nos prestations pédagogiques :

13 heures en séances collectives	Présentation générale du dispositif VAE, de l'organisation de l'accompagnement, du dispositif de certification et des outils. Présentation des situations de travail par rapport aux domaines de compétences à valider, analyse de l'expérience et rédaction du livret 2. Présentation à l'entretien oral.
11 heures en séances individuelles Dont 2h d'auto-documentation	Appropriation de la démarche, atelier méthodologique pour la rédaction du livret 2. Guidance et régulation des écrits du livret 2. Soutenance oral blanc.

Financement :

Coût du dispositif d'accompagnement : 1750 € (tarif 2021).

Des prises en charge financières sont possibles selon le statut du candidat :

⇒ **Salarié**

- ◆ Plan de compétences de l'entreprise
- ◆ Compte Personnel de Formation (CPF)
- ◆ Congé VAE
- ◆ Fonds personnels

⇒ **Demandeur d'emploi**

- ◆ Compte Personnel de Formation (CPF)
- ◆ Région Réunion
- ◆ Pôle Emploi
- ◆ Fonds personnels